

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. GAUGIRAND. LENORMAND. ROUSSEL. SAURIN. SEMAOUNE. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. MARGUERES. MECH. NEVETON-SANTAELLA. PETIT. POUJADE. ULVE.

ABSENTS ET EXCUSES : M. DUCHAMP. pouv. Mme MECH. Mme FAUCHOIS pouv. M. GAUGIRAND. Mme GRANDE pouv. Mme DEMAISON. M. GUITARD pouv. Mme MARGUERES. Mme C. VILA pouv. Mme ESTEVEZ. Mme JACQUIER. MM. DOREMBUS. PANAGET. SEFIANI. B. VILA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETIT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire tient des propos liminaires relatifs à la réunion d'adjoints (budget) prévue vendredi 7 février 2020 à 17 h 30 et au BUN (2 DUP lancées, une pour le BUN et une autre pour la VNL).

- ARRIVÉE DE M. ROUSSEL -

1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 1^{ère} PARTIE

A l'heure où est rédigée la présente convocation, le compte de gestion n'ayant pas été notifié à la commune et le compte administratif n'étant en conséquence pas totalement finalisé, il sera procédé au vote de ces documents dans une séance ultérieure. Néanmoins dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il est présentée une version provisoire du compte administratif du budget principal sur des chiffres pratiquement définitifs.

Précisons d'emblée que les opérations de cessions de terrains réalisées en 2019 ont conduit à inscrire des opérations d'ordre (en rouge) qui altèrent la réalité des chiffres en gonflant artificiellement de 770 000 € à la fois des dépenses et recettes du fonctionnement et de l'investissement. Cette réserve formulée, les chiffres se présentent comme suit :

Budget fonctionnement			Budget fonctionnement		
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2019	CA 2019	Chapitre	BP 2019	CA 2019
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	-	
011 : Charges à caractère général	885 131,11	900 305,18	013 : Atténuations de charges	100 835,70	84 478,97
012 : Charges de personnel	2 230 247,35	2 145 802,66	042 : Opérations d'ordre entre sections		1 365,00
014 : Atténuations de produits	45 862,00	43 044,01	70 : Produit des services	420 000,00	404 842,01
042 : Opérations d'ordre entre sections		926 422,31	73 : Impôts et taxes	2 291 641,94	2 275 529,00
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement			74 : Dotations et participations	874 028,00	827 577,29
023 : Virements à investissement	50 408,83		75 : Autres produits de gestion courante	85 000,00	62 649,66
65 : Autres charges de gestion courante	441 069,04	412 870,68	76 : Produits financiers		
66 : Charges financières	50 000,00	44 259,16	77 : Produits exceptionnels	21 615,00	1 005 597,17
67 : Charges exceptionnelles		330,00	Total budgétaire :	3 793 120,64	4 662 039,10
68 : Amortissement des immobilisations	90 402,31	-	Résultat		189 005,10
Total budgétaire :	3 793 120,64	4 473 034,00			

En fonctionnement, le compte administratif affiche un résultat positif de 189 005.10 €. Il faut cependant souligner que ce chiffre est dû à une indemnisation d'assurance pour le sinistre du faux plafond de l'école Maurice Saquer (149 000 €), qui a été inscrit en recettes au chapitre 77 « Produits exceptionnels ». Sans cet apport, l'excédent serait ramené à 40 000 €.

Budget investissement			Budget investissement		
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2019	CA 2019	Chapitre	BP 2019	CA 2019
001 : Solde d'exécution reporté			001 : Solde d'exécution reporté	1 178 941,07	1 178 941,07
10 : Excédents de fonctionnement capitalisés			021 : Virement de section fonctionnement	50 408,83	
041 Opérations patrimoniales	1 218 542,46	1 218 542,46	024 : Produit des cessions	809 000,00	
13 : Subventions d'investissement	615,00	1 365,00	040 : Opérations d'ordre entre sections		926 422,31
16 : Remboursement d'emprunts	358 077,17	338 255,27	041 : Opération patrimoniales	1 218 542,46	1 218 542,46
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			10 : Dotations fonds divers et réserves	537 272,18	605 476,51
20-21-23 : Immobilisations	4 015 255,19	2 505 418,93	Dont FCTVA	134 624,06	149 981,39
27 : Autres immobilisations financières	944 744,00	329 080,00	Dont Taxe d'Aménagement	197 348,00	250 195,00
Total budgétaire :	6 537 233,82	4 392 661,66	Dont 1068	205 300,12	205 300,12
			13 : Subventions d'investissement	1 187 922,97	576 308,58
			16 : Emprunts et dettes assimilées	520 000,00	520 000,00
Dettes en capital au 1er janvier 2019	2 388 926,48		21 : Immobilisations corporelles		106 253,81
Dettes en capital au 31 décembre 2019 :	2 550 849,31		27 : Autres immobilisations financières	944 744,00	2 000,00
			28 : Amortissement des immobilisations	90 402,31	
			Total budgétaire :	6 537 233,82	5 133 944,74
			Résultat		741 283,08

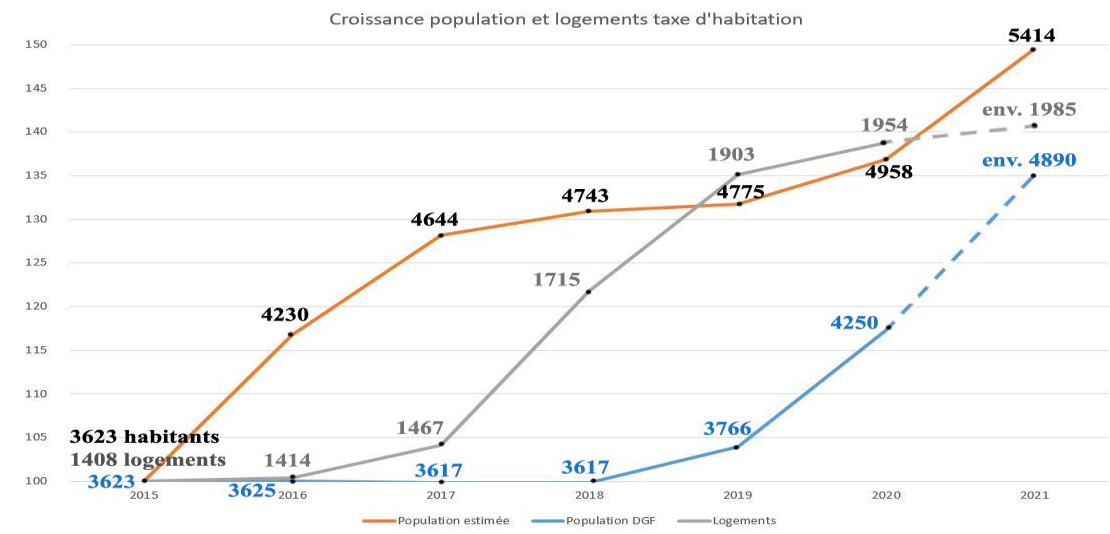
En investissement, la commune, qui a réalisé les deux ventes immobilières projetées, termine l'année avec un excédent à reporter de 741 283.08 €. Il est à noter que **2 505 418.93 €** de dépenses d'investissement réelles (chapitre 20, 21 et 23, hors opération d'ordre) ont été réalisées sur l'année, la part du lion revenant sans surprise au second groupe scolaire. Le détail est le suivant :

- le second groupe scolaire (opération 1723), pour **1 557 939.65 €** ;
- l'extension de la cantine (opération 1704), pour **341 025.23 €** ;
- la salle polyvalente (opération 1505) pour **215 276.55 €**, (pour 476 594.55 budgétisés) ;
- divers travaux sur bâtiments municipaux (opération 1803) : **35 938.93 €** ;
- soultte maison place de la Mairie versée à l'EPFL (opération 1901) : **28 265 €** ;
- agencements sur parc Pascal (opération 1812) : **26 542.46 €** (notaire et géomètre) ;
- équipement enfance-jeunesse (opération 1902) : **23 239.60 €** ;
- équipements services techniques (opération 1909) : **20 568.26 €** ;
- équipements et agencements stade (opération 1907) : **16 986.45 €** ;
- effacements réseaux (opération 1916) : **15 470 €** ;
- divers (une vingtaine d'opérations inférieures à 15 000 €) : **224 166.80 €**.

Perspectives sur le budget 2020

L'année budgétaire 2020 sera marquée par deux événements majeurs.

D'une part, **l'achèvement de l'investissement phare de la commune, la réalisation de son second groupe scolaire** livré au mois de juin. C'est l'investissement record de la commune tous mandats confondus, une opération totale de 4 172 000 €, dont 207 000 € ont été payés en 2018 et 1 558 000 en 2019. Il restera 2 259 000 € à dépenser en 2020, un petit solde (148 000 €) en 2021 quand seront réglées les retenues de garantie. D'importants moyens financiers devront être consacrés à cet investissement dans le budget 2020, dont il doit être la priorité.



D'autre part, la **commune voit sa population croître de manière officielle**. Si le chiffre de la population estimée par nos propres services ne connaît qu'une hausse mesurée par rapport à l'année précédente (4 958 habitants, +3.8 %), celui de la population légale, calculé selon la hausse des logements TH avec deux années de retard est passé de 3 766 à 4 250 habitants, une hausse de 12.8 % dument notifiée par le Journal Officiel. Une nouvelle hausse est à attendre en 2021 (environ 4 890 habitants, +15 %), tout à fait indépendamment des résultats du recensement qui n'entrera en application qu'en 2022.

Budget de fonctionnement : amélioration de l'épargne nette

Cette hausse de population va amener (enfin...) une hausse des dotations de l'Etat, de l'ordre de 60 000 €, qui ne seront pas de trop pour payer le personnel supplémentaire qui devra être embauché pour la nouvelle école et qui vient d'être évalué à 3.15 équivalents temps plein, auquel il faut encore ajouter du personnel d'entretien pour l'ensemble des bâtiments publics.

.../...

Une première évaluation, qui sera à affiner une fois reçues les bases fiscales et dotations de l'Etat, permet d'ébaucher le budget de fonctionnement 2020 comme suit, calculé sans hausse de la pression fiscale dont la décision finale sera présentée ultérieurement au conseil municipal :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2019	BP 2020	Chapitre	CA 2019	BP 2020
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	-	189 005
011 : Charges à caractère général	900 305	910 000,00	013 : Atténuations de charges	84 478,97	80 585,91
012 : Charges de personnel	2 145 803	2 282 460,69	042 : Opérations d'ordre entre sections	1 365,00	1 365,00
014 : Atténuations de produits	43 044	44 030,31	70 : Produit des services	404 842,01	426 770,95
042 : Opérations d'ordre entre sections	926 422		73 : Impôts et taxes	2 275 529,00	2 389 305,45
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-		74 : Dotations et participations	827 577,29	908 586,00
023 : Virements à investissement	-	221 429,57	75 : Autres produits de gestion courante	62 649,66	62 302,16
65 : Autres charges de gestion courante	412 871	440 000,00	76 : Produits financiers	-	
66 : Charges financières	44 259	55 000,00	77 : Produits exceptionnels	1 005 597,17	5 000,00
67 : Charges exceptionnelles	330		Total budgétaire :	4 662 039,10	4 062 920,57
68 : Amortissement des immobilisations	-	110 000,00			
Total budgétaire :	4 473 034,00	4 062 920,57	Résultat		-

Le nouveau budget s'équilibrerait à 4 062 920.57 € et présenterait pour la première fois une épargne couvrant le remboursement du capital de la dette, **qui se monte à 308 000 €**. Cette épargne est constituée des cases en vert : virement à section d'investissement de 221 429.57 €, plus environ 110 000 € d'épargne forcée pour l'amortissement, **soit 331 429.57 €**. Toutefois il faut garder à l'esprit que ces chiffres sont dopés par l'indemnisation de l'assurance du sinistre du faux plafond du groupe scolaire Maurice Saquer (149 000 €) : l'épargne nette réelle n'est que d'environ 182 000 €, ce qui reste insuffisant mais qui est en amélioration par rapport au budget 2019 (141 000 €). **La commune retrouve des marges de manœuvre mais doit poursuivre son effort**, sachant que du fait de l'extinction d'un important prêt l'annuité en capital tombera l'année prochaine à 218 000 €.

Budget d'investissement : priorité à l'achèvement des opérations entamées en 2019

Compte-tenu des élections municipales, M. le Maire propose de voter le budget avant la tenue des élections en ne reportant en investissement que les opérations déjà entamées, sans en engager de nouvelles. Tout l'excédent de financement sera provisionné au chapitre « dépenses d'investissement imprévues » que la nouvelle équipe municipale pourra décider d'affecter.

Le budget d'investissement 2020 va connaître d'importantes recettes, avec notamment un fort FCTVA et de grosses subventions notifiées à attendre pour le groupe scolaire.

En dépenses, il serait proposé de n'inscrire que les opérations suivantes, totalisant **2 946 478.58 €** :

- 2 309 660 € (op 1723) pour l'achèvement de l'école ;
- 261 318 € (op 1505) pour achever la première tranche des travaux de la salle polyvalente ;
- 17 090 € (op 1704) pour les dernières dépenses relatives à l'extension de la cantine ;
- 149 058 € pour la restauration du faux plafond de l'école primaire Maurice Saquer, somme indemnisée par l'assurance ;
- 90 000 € à provisionner pour l'expropriation de l'ancienne parcelle Massonnié ;
- 30 000 € de frais de commercialisation des parcelles en lots à bâtir du Champ Grand ;
- 2 027 € d'équipement informatique indispensables et déjà engagés ;
- 7 247 € pour la sécurisation des portes de l'hôtel de ville ;
- 78 802.50 € de restes à réaliser sur des opérations antérieures (dont tribunes rugby 30 818 €, équipement enfance-jeunesse 14 897 €...).

Monsieur le Maire propose d'y rajouter d'office 18 792 € de travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'école élémentaire Maurice Saquer, dont les dernières fortes pluies ont démonté l'urgence de la réparation.

De ce qui précède, le budget investissement 2020 prendrait la forme suivante :

.../...

Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2019	BP 2020	Chapitre	CA 2019	BP 2020
001 : Solde d'exécution reporté	-	-	001 : Solde d'exécution reporté	1 178 941,07	741 283,08
10 : Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	021 : Virement de section fonctionnement	-	221 429,57
041 Opérations patrimoniales	1 218 542,46	-	024 : Produit des cessions	-	715 000,00
13 : Subventions d'investissement	1 365,00	1 365,00	040 : Opérations d'ordre entre sections	926 422,31	-
16 : Remboursement d'emprunts	338 255,27	308 484,87	041 : Opération patrimoniales	1 218 542,46	-
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-	-	10 : Dotations fonds divers et réserves	605 476,51	592 197,23
20-21-23 : Immobilisations	2 399 165,12	2 946 478,58	<i>Dont FCTVA</i>	149 981,39	392 197,23
27 : Autres immobilisations financières	329 080,00	-	<i>Dont Taxe d'Aménagement</i>	250 195,00	200 000,00
Total budgétaire :	4 286 407,85	3 256 328,45	<i>Dont 1068</i>	205 300,12	-
			13 : Subventions d'investissement	576 308,58	1 173 471,10
Dettes en capital au 1er janvier 2020	2 490 654,08		16 : Emprunts et dettes assimilées	520 000,00	-
Dettes en capital au 1er janvier 2021 :	2 128 666,59		21 : Terrain nus	-	-
Chiffres hors rente viagère de M. Pascal (1 218 542,46 € de capital)			27 : Autres immobilisations financières	2 000,00	2 000,00
			28 : Amortissement des immobilisations	-	110 000,00
			Total budgétaire :	5 027 690,93	3 555 380,98
				Résultat	299 052,53

Il resterait un total de 299 052.53 € de dépenses non affectées laissées à la disposition de la nouvelle équipe municipale – une partie pourra être affectée dans des dépenses urgentes après un travail de commissions, ce qui sera précisé dans un conseil municipal ultérieur. Il indique que peuvent être décidés l'ajout de la réalisation de l'annexe de la Mairie (dont le permis est à l'instruction et dont les travaux pourraient commencer dès l'automne), ainsi qu'une autre somme pour améliorer les travaux de la salle polyvalente.

Un débat s'engage entre les conseillers sur la liste des dépenses précitées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour** :

- **Prend note** des perspectives annoncées sur le budget de fonctionnement ;
- **Décide** que le budget d'investissement comporte l'ensemble des dépenses énoncées par Monsieur le Maire, en y ajoutant :
 - o une partie de l'opération de construction de l'annexe de la Mairie, compte-tenu que les travaux se dérouleront sur 2020 et 2021,
 - o l'aménagement de l'hôtel de ville (sécurisation du 2^e étage et extension de la salle du conseil),
 - o un ajout sur les travaux de la salle polyvalente, et notamment la finalisation du réseau électrique,
 - o le restant des sommes non affectées sera maintenu en dépenses imprévues d'investissement.
- **Demande** au Maire de préparer le projet de budget 2020 en tenant compte de ces directives.

2/ PARTICIPATIONS DEMANDEES POUR LES ELEVES D'AUTRES COMMUNES INSCRITS AU GROUPE SCOLAIRE DE GRATENTOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le cas d'élèves de la commune de Cépet susceptibles d'être scolarisés sur la commune de Gratentour. Il précise que ces demandes de scolarisation sont actuellement en négociation.

En conséquence, il est proposé de fixer le montant de la participation que devront acquitter les communes pour l'inscription d'enfants de leurs administrés sur les groupes scolaires de Gratentour, hors des cas de gratuité prévus par la réglementation (fratries, droit de terminer un cycle pédagogique, etc...).

Etant donné l'interconnexion des dépenses de fonctionnement entre la partie élémentaire et maternelle de l'école, il est proposé d'effectuer un calcul global sur l'ensemble du groupe scolaire. Ces frais, basés sur l'examen des chiffres de l'année écoulée 2019, seraient les suivants :

- charges de fonctionnement fonction 212 « école élémentaire » : 103 040.50 € ;
- charges de fonctionnement fonction 211 « école maternelle » : 61 494.41 € ;
- charges de fonctionnement fonction 213 « groupe scolaire réuni » : 40 435.81 € ;
- charges salariales agents de l'école élémentaire, soit six (6) agents de service budgétisés, moins le salaire de l'agent chargé du portage des repas: 176 909.40 €
- charges salariales du personnel de l'école maternelle (cinq (5) ATSEM pour six (6) classes : 189 417.04 €

Total 571 297.16 €, divisé par le nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2019 (504) = 1 133.52 €

.../...

Il est proposé aux conseillers de valider ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour**, décide de fixer le montant de la participation des communes à 1 133.52 € par élève.

3/ SEJOUR COMMUN MAISON DES JEUNES / CENTRE DE LOISIRS – VOTE DE TARIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pôle animation projette d'organiser un séjour de sports d'hiver à La Mongie (65) du 17 au 21 février prochain, pour dix (10) adolescents de la Maison des Jeunes et cinq (5) enfants du Centre de Loisirs (niveau CM2), encadrés par trois (3) animateurs.

Il s'agit d'un séjour en pension complète au centre de vacances « L'Artigues PEP 65 », avec le transport sur place assuré dans deux minibus. La location du matériel et les forfaits des remonte-pentes sont pris en compte dans le tarif.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider le prix proposé par le service pôle animation, à savoir de 316.95 € par enfant – prix de base modulable selon des barèmes CAF en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour**, adopte le tarif de base proposé dans les conditions précitées.

4/ REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la police municipale dispose statutairement d'une prime spécifique, indépendante du régime indemnitaire comparable au RIFSEEP que le conseil municipal a voté le 17 décembre dernier. Défini par l'article 68 de la loi 96-1093 du 16 décembre 1996 et précisé par les décrets n°97-702 du 31 mai 1997 et n°2000-45 du 20 janvier 2000, il institue une indemnité spéciale de fonction dont la collectivité fixe le taux maximum tout en restant dans le cadre des limites prévues par la réglementation.

Cette prime étant instituée sur la commune, il est nécessaire de régulariser la question du taux que Monsieur le Maire propose de fixer au montant maximum prévu par les textes, à savoir :

Cadre d'emplois	Grades	Taux maximum individuel
Agents de police municipale	Gardien, brigadier, brigadier-chef principal, chef de police	20 %
Chefs de service de police municipale	Chef de service, chef de service principal de 2ème classe, chef de service principal de 1ère classe	22 % jusqu'à l'indice brut 380 de traitement soumis à retenue pour pension 30 % au-delà de l'indice brut 380

Il est rappelé que dans respect des critères de modulation fixés par délibération, il appartient au Maire de déterminer le montant individuel de l'indemnité spéciale de fonctions applicable à chaque fonctionnaire bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour**, adopte le taux maximum proposé par Monsieur le Maire.

5/ MODIFICATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 17 décembre 2019 le conseil municipal délibérait, sur proposition de Mme Neveton-Santaella, conseillère municipale, sur les conditions de rémunération des huit (8) agents recenseurs qui effectuent actuellement leur travail sur la commune en collaboration avec l'INSEE, les opérations se terminant le 16 février prochain.

Après retour d'expérience des premiers contacts sur le terrain et comparaison avec les autres collectivités locales de taille comparable, il s'avère qu'il serait nécessaire de monter le forfait horaire des agents recenseurs, précédemment fixé à 15 heures hebdomadaires pour quatre semaines, à un niveau de 22 heures.

Il est proposé de modifier la délibération du 17 décembre 2019 en conséquence.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour**, décide de fixer le forfait horaire des agents recenseurs à 22 heures pour une durée de quatre semaines.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Partage de frais de raccordement électrique avec le promoteur NOVILIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a commandé à ENEDIS la réalisation d'un transformateur électrique pour relier au réseau le nouveau groupe scolaire, actuellement en construction. Ce transformateur devant également, pour des raisons techniques, alimenter le futur lotissement en construction à proximité de ce nouveau groupe scolaire, il est proposé d'en partager les frais avec le promoteur, la société NOVILIS, laquelle a communiqué son accord.

Le devis ENEDIS étant au nom de la commune, celle-ci s'acquittera de la facture de 28 7897.55 € et émettra un titre à la société NOVILIS pour la moitié de cette somme. Il est proposé au conseil municipal de valider cet accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour**, décide de valider cet accord et charge Monsieur le Maire de l'exécuter en lui donnant pouvoir de signer tout document correspondant.

b) Dénomination de deux nouvelles rues

Deux nouvelles rues étant créées sur la commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal Junior sera chargé de faire des propositions pour les nommer.

- FIN DE LA SEANCE -